ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Puy-de-Dôme

Circonscription de
COURNON VAL D'ALLIER

Charte du parent d'élève élu au conseil d'école 2026/2027

MISSIONS DU PARENT D'ÉLÈVE ÉLU

- *Il fait le lien entre les parents et l'équipe éducative. Il relaie les informations entre les familles et l'établissement et les représente au conseil d'école. Il transmet les propositions et attentes des parents. Pour cela il doit préparer le conseil et rédiger un compte rendu le plus factuel possible. Il participe aux autres réunions d'information, rencontres avec la mairie...*

- *Il représente toutes les familles, il est leur porte-parole et leur interlocuteur. Il peut accompagner les parents qui souhaitent un appui pour rencontrer l'équipe enseignante. Il peut tenir le rôle de modérateur.*

- *Il s'engage dans la vie de l'école. Il contribue à créer et maintenir un climat de confiance au sein de l'établissement. Il peut proposer des améliorations concernant la vie de l'école.*

- *En toute occasion, il cherche le bien-être des enfants. C'est l'intérêt collectif qui est recherché en tout premier lieu. Pour cela, le parent élu prend du recul et dépasse les seuls intérêts particuliers immédiats.*

Profil et qualités

- *Disponibilité, dynamisme.*
- *Ouverture au dialogue.*
- *Discrétion et confidentialité.*
- *Fait preuve de respect, d'écoute, et de tact auprès de tous les acteurs, pour remplir efficacement son rôle et contribuer à un dialogue constructif.*
- *Fait preuve de discernement, tient compte du ressenti de tous les protagonistes en s'ouvrant à tous les points de vue, est objectif en mesurant ses propos dans les échanges.*
- *Fait preuve de courtoisie et de diplomatie.*

LE PARENT D'ÉLÈVE ÉLU NE DOIT PAS

- *Voir l'établissement et la classe seulement au travers de son enfant.*
- *Colporter des rumeurs ou émettre des revendications individuelles auprès des familles et de l'équipe enseignante.*
- *Agir seul sur un sujet, sans avoir pris avis auprès d'autres membres de l'association et/ou des autres représentants élus.*
- *Avoir une attitude systématiquement critique et/ou dramatiser.*
- *Remettre en cause les méthodes pédagogiques des professeurs.*
- *Donner une interprétation personnelle aux comptes rendus de réunion.*